

Commune de VIEUX-MESNIL

BILAN TRIENNAL 2013-2016

Temps Activités Péricolaires

1. *Le fonctionnement : par périodes de 5 à 7 semaines.*

Le PEDT (Projet Educatif Territorial) écrit en 2013 prévoyait une organisation par périodes correspondant aux vacances scolaires. Ce découpage a été utilisé pendant ces trois années de fonctionnement et a donné pleine satisfaction.

C'est cette même disposition qui sera reconduite à la rentrée 2016 et les animations proposées reprendront donc, chaque année scolaire, les 5 périodes d'une durée de 5 à 7 semaines.

Les enfants se voient proposer des activités en fonction de leur tranche d'âge et remettent au coordonnateur des TAP, leurs vœux. Ceux-ci sont respectés tout en tenant compte du nombre d'enfants intéressés par chaque activité. Une fois le nombre d'enfants atteint pour une activité, c'est le vœu suivant qui est retenu. Le choix proposé est maintenu pour toute la période.

A noter que pour acquérir des compétences plus approfondies dans un domaine, notamment au point de vue sportif (tennis de table et judo), les animateurs ont parfois souhaité que les mêmes enfants soient inscrits sur plusieurs périodes, ceci a été une variante positive et acceptée par les parents concernés car les enfants ont bien progressé dans le domaine qu'ils avaient choisi.

Cette possibilité d'animation reprenant plusieurs périodes successives sera de nouveau offerte aux animateurs qui souhaiteraient la proposer.

2. *Les horaires des TAP : 2h30 par semaine*

Définis en concertation avec l'équipe enseignante et l'équipe éducative, les horaires des TAP étaient les suivants : LUNDI et VENDREDI de 15h15 à 16h30

Le choix convient aux familles.

Cette répartition qui convient à tous les partenaires sera maintenue pour la rentrée 2016.

Il a fallu rappeler aux animateurs des TAP que la surveillance de la récréation imposée de 15h15 à 15h30 leur incombait. En fait, normalement, les cours doivent se terminer à 15h et les enseignants devraient proposer et surveiller une récréation de 15h à 15h15 mais ça n'est jamais respecté et on a dû adapter le fonctionnement de nos TAP à cet horaire enseignant. Un emploi du temps très précis a été remis à chaque animateur des TAP afin que la surveillance soit toujours parfaitement assurée.

Une sensibilisation des animateurs TAP à la surveillance des enfants sera faite en début de chaque période.

3. Les activités proposées : diversifiées, adaptées et novatrices.

Sur les trois années (quinze périodes), ont été proposées aux enfants les activités suivantes : cycle 1 : activités langagières à partir de déclencheurs langagiers concrets : imagiers, boîtes de Playmobil, objets de la vie courante, (l'objectif étant d'améliorer le lexique des enfants ; des panneaux imagiers ont été constitués) , motricité, création plastique, cuisine.

cycles 2 et 3 : scrap booking, sports collectifs, tennis de table, expression corporelle, chant, initiation musicale, lecture, mots croisés, jeux de société , informatique, arts plastiques, poterie, judo.

Nous allons essayer de diversifier encore les activités proposées.

A noter que certaines animations se sont concrétisées par des représentations lors de la fête scolaire de fin d'année : démonstration de judo, tournoi de tennis de table, danses, chants.

Cette valorisation des compétences acquises lors des TAP continuera à être souhaitée lors des fêtes scolaires puisque le PEDT se veut être complémentaire du projet d'école.

4. La fréquentation : très importante puis normale.

Pour les deux premières années, nous avons eu, en moyenne, 58 enfants présents ce qui correspondait à un taux de fréquentation supérieur à **90%**.

Pour la troisième année, le conseil municipal avait décidé que les TAP seraient payants ce qui a généré une baisse de la fréquentation et pour l'année scolaire 2015-2016 nous n'avons plus eu que 40 inscrits soit **62%**.

5. Participation parentale : trimestrielle et très raisonnable

Le conseil municipal a décidé, le 11 mai 2015, de demander une participation parentale pour bénéficier des TAP qui étaient, jusque là, comme les autres activités périscolaires, gratuites.

Cette participation est trimestrielle et dégressive en fonction du nombre d'enfants fréquentant les TAP, elle est ainsi définie :

Option 1 Garderie chaque jour de 7h30 à 8h20 et après les cours, jusque 18h30 (17h30 le vendredi)

et Temps d' Activités périscolaires de 15h15 à 16h30, le lundi et le vendredi

Vieux-Mesnilois : Un enfant à l'école P.Devigne, 20€ ; 2 enfants, 30€ ; 3 enfants, 35€

Extra-muros : Un enfant à l'école P.Devigne, 25€ ; 2 enfants, 35€ ; 3 enfants, 40€

Option 2 Garderie de 7h30 à 8h20 chaque jour et de 16h00 à 18h30 le mardi et le jeudi

Vieux-Mesnilois : Un enfant à l'école P.Devigne, 10€ ; 2 enfants, 15€ ; 3 enfants, 20€

Extra-muros: Un enfant à l'école P.Devigne, 15€ ; 2 enfants, 20€ ; 3 enfants, 25€

Les versements sont à effectuer en mairie (une régie recettes a été ouverte), pour le 20 du mois précédant le trimestre soit pour le 20 août, le 20 décembre et le 20 mars.

La participation financière sera maintenue pour les années suivantes afin de pouvoir assumer un recrutement d'animateurs compétents, d'assurer un encadrement faible et d'acheter le matériel nécessaire à chaque activité proposée.

5. Les effectifs par groupes : peu importants

A chaque période, 6 ou 7 activités étaient proposées et nous avions des groupes de 3 à 16 enfants. Jamais les seuils respectifs de 14 enfants (moins de 6 ans) et de 18 enfants (de 6 à 12 ans) n'ont été atteints quelque soit l'animation.

Afin que l'activité soit profitable à tous les enfants il faut que les groupes d'enfants soient bien adaptés à la spécificité de l'animation et du matériel mis à disposition : nous veillerons à ce que cette adéquation perdure.

6. Le personnel : communal, intervenant rémunéré voire bénévole

Chaque année scolaire, pour les enfants du cycle 1, nous avons comme animatrices les deux ATSEM, l'une étant titulaire du BAFA et l'autre du CAP petite enfance, elles ont travaillé dans la salle de motricité et la salle de classe. Quant à l'activité cuisine, elle fut menée par une bénévole à la salle des fêtes.

Pour les cycles 2 et 3, nous avons eu comme animateurs rémunérés : un animateur titulaire de plusieurs brevets d'Etat dont celui afférent aux sports collectifs, un professeur d'EPS enseignant le tennis de table, un professeur de judo.

Nous avons aussi rémunéré des intervenants avec des compétences spécifiques sans qu'ils ne soient enseignants : arts plastiques, musique, chant, danse, informatique,

Quant à la médiathécaire, elle a conduit les activités suivantes : lecture, mots croisés, jeux de société, poterie.

Sur ces trois années, nous avons dû nous séparer d'une intervenante rémunérée pour cause d'absences répétées.

Nous continuons avec le personnel communal : 2 ATSEM, médiathécaire et complétons par du personnel ayant des compétences spécifiques.

7. Les locaux : adaptés et suffisants

En plus des salles de classe, les groupes peuvent se retrouver à la médiathèque, dans la salle de motricité, dans la salle d'expression plastique, dans la salle des fêtes, dans la cour de récréation, sur le plateau sportif. Nous n'avons eu aucun problème de locaux.

Pour la rentrée 2016, l'ensemble de ces locaux (sauf les deux salles de classes à l'étage) répondra aux critères d'accessibilité.

8. Le matériel: régulièrement adapté aux activités

Cette année, nous avons décidé d'ouvrir un article du budget (le 6068) spécifiquement dédié aux achats pour les TAP et nous l'avons crédité de la somme de **1 500 euros**. C'est le coordonnateur des TAP qui, après avoir retiré un bon d'achats en mairie, achète le matériel demandé.

Cette mise à disposition d'un compte spécifique est facilitatrice ; elle sera maintenue avec un montant identique puisque celui-ci paraissait suffisant.

9. L'information aux parents

C'est dans ce domaine que des améliorations peuvent être apportées. En effet, souvent les parents ont été prévenus trop tardivement et les feuilles de choix à ramener à l'école avant les vacances scolaires n'étaient pas toutes revenues et donc la répartition dans les groupes fut parfois difficile à prévoir. Il fallait que nous anticipions davantage ces réunions de synthèse à la fin de chaque période.

Veiller à ce que les propositions d'activités faites aux familles leur soient communiquées avec un délai suffisant pour que les fiches complétées par les familles soient rentrées avant les vacances scolaires.

10. Evaluations : périodiques

En fin de chaque période, une réunion a eu lieu avec les intervenants pour faire une évaluation critériée des différents paramètres permettant de proposer aux enfants des activités de qualité. Un compte-rendu fut établi par le coordonnateur.

En fin d'année, une évaluation générale a dressé le bilan de l'année scolaire écoulée et listait les perspectives pour l'année suivante.

Ces évaluations liées au personnel, aux activités, au matériel, à la répartition des locaux sont indispensables et seront maintenues.